

Les patrons de parcs de loisirs et d'attractions ne connaissent pas la crise

Même s'il n'est pas encore ouvert au public durant la semaine, le parking du parc Ok Corral à Cuges (Bouches-du-Rhône) affichait complet hier : l'ensemble de la filière des espaces de loisirs, d'attractions et culturels est réunie jusqu'à ce soir pour les 16^{es} Rencontres de son syndicat



Plus de 300 professionnels et 70 prestataires réunis au parc d'attractions OK Corral jusqu'à ce soir.

/ PHOTO DAVID ROSSI

2,2
milliards d'euros de
chiffre d'affaires
généré par la filière.

national (Snelac), qui compte quelque 500 adhérents pour 2 600 entreprises recensées au total en France, lesquelles génèrent 2,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, 52 millions de visiteurs et font vivre 42 000 salariés. "C'est un marché très diver-

sifié et en développement", note le président Arnaud Bennet. Après des années de croissance à deux chiffres, entre 1990 et 2005, ce marché mature s'est stabilisé, mais vient de connaître 5 % de hausse entre 2014 et 2015. "Le climat anxieux de ces dernières

années a boosté le marché, les parcs sont un lieu de cohésion sociale et familiale", poursuit le responsable. Le syndicat note aussi une tendance à devenir une destination à part entière, pour bon nombre de structures, qui se dotent de lieux d'hébergement,

comme les tipis à Ok Corral. Car la particularité de ces espaces est de fonctionner de façon saisonnière et leur modèle économique est assez simple ; réinvestir chaque année dans de nouvelles animations, pour fidéliser les clients et en attirer de nouveaux. "Mais c'est un vrai métier, nous avons proposé à la Caisse des dépôts et consignations notre expertise, pour la conseiller dans l'attribution de ses financements, à des projets qui soient viables", précise la déléguée générale Sophie Huberson. Les espaces de loisirs sont aussi très attentifs à la sécurité de leurs installations, et à la formation de leurs personnels, deux thèmes sur lesquels les professionnels vont plancher aujourd'hui à Cuges. Le Snelac joue enfin un rôle de lobbying ; il a transmis 5 amendements dans le cadre des débats sur la loi Travail pour l'abandon de la mesure visant à surtaxer les CDD.

Marie-Cécile BÉRENGER